

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 juin 2017**

Date de la convocation : 29/05/2017	Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de votants : 12 Nombre de procurations : 3
L'an deux mille dix-sept, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire	Présents : M. MORIN Christophe, M. FILLON Dominique, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BIRAUD Annie, M. COUTANT Alain, M. HOUSSIER Christian, Mme PATEDOYE Sophie, Mme SABOURIN Annick, M. THEZARD Jean-Claude
Secrétaire de séance : M THEBAULT Jean-Pierre	Absent(s) excusé(s) : Mme SONG Sylvie donne pouvoir à M. MORIN Christophe, Mme BONNEAU Marie-France donne pouvoir à Mme SABOURIN Annick, M. PIGNON Fabrice donne pouvoir à M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme LEMAY Christelle, M. RONDARD Jean-Michel, Mme TISSERAND Sonia

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Adoption du procès-verbal de séance du 13 avril 2017.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de séance, celui-ci n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique

DECISION D'EMPRUNT – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE (D30.2017)

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée des travaux d'aménagement de la RD. Dans le cadre du programme des travaux de voirie prévus, il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt à hauteur de 450 000 euros. Monsieur le Maire présente les propositions des organismes bancaires consultés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la réalisation à la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES d'un emprunt de quatre cent cinquante mille euros (450 000,00 €) destiné à financer les travaux d'aménagement de voirie.

La Commune se libérera de la somme due à la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES par suite de cet emprunt, en vingt années, au moyen d'échéances annuelles constantes payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif du capital et l'intérêt dudit capital au taux de 1,57 % l'an.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de quatre cent cinquante euros (450,00 €).

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt à chaque échéance, moyennant un préavis contractuel

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE d'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune, est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (D31.2017)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution de subventions pour l'année 2017 – imputation budgétaire 6574 – aux Associations suivantes :

- L'Abeille du Poitou (projet de formation et accompagnement des apiculteurs)	750 €
- FNATH	30 €
- Valentin Haüy	30 €
- France Alzheimer Deux-Sèvres	30 €
- Un Hôpital pour les enfants	30 €
- Les Paralysés de France	30 €

La journée de gratuité de la salle des fêtes pour les associations ayant leur siège social sur la Commune est maintenue.

° Plusieurs associations n'ont pas souhaité solliciter de subvention à ce jour (AVPEC, Don du sang, AFN, La Secouée, Viennay Loisirs).

° Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements adressé par l'Association l'Espoir Retrouvé suite à l'aide financière accordée et informe que le film subventionné en 2016 par la Commune est terminé et publié sur un site de professionnels de santé.

° Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des appels à contribution annuels du Département pour le fonds départemental d'aide aux jeunes et le fonds de solidarité. Le Conseil, après débat, ne souhaite pas donner une suite favorable aux conventions présentées considérant que des demandes d'aides de même nature (bourses aux permis de conduire, aide sociale ...) sont étudiées chaque année par le CCAS.

REVISION LOYER LOGEMENT COMMUNAL

Au vu de l'indice de référence des loyers, Monsieur le Maire propose que le montant du loyer du logement communal soit maintenu à 380 euros. Le Conseil entérine la proposition à l'unanimité.

TARIFS FETE COMMUNALE (D32.2017)

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe à l'unanimité les tarifs de la fête communale qui se déroulera le samedi 15 juillet 2017 en soirée :

-	Plateaux repas	7,00 €
-	Plateaux repas enfants	3,50 €
-	Perrier	} 1,00 €
-	Jus de fruits	
-	Pepsi	
-	Eau bouteille	
-	Vin verre	
-	Kir verre	
-	Limonade verre	0,50 €
-	Café	0,50 €
-	Bières pression	} 2,00 €
-	Bières bouteille	
-	Panachés	
-	Vin bouteille	6,00 €
-	Mousseux	8,00 €

GRATIFICATION STAGIAIRE (D33.2017)

Monsieur le Maire informe qu'une convention de stage a été établie avec la Maison Familiale Rurale SEVREUROPE de BRESSUIRE pour accueillir une stagiaire en classe de terminale Services Aux Personnes et Aux Territoires, pendant 5 semaines - entre le 20 mars et le 19 mai 2017 - au sein de la cantine scolaire.

Aucune obligation législative ou réglementaire n'oblige une collectivité à indemniser un stagiaire ne relevant pas de l'enseignement supérieur.

Néanmoins, suite aux propositions émanant de la commission du personnel et compte tenu de l'implication de la stagiaire tout au long du stage, il est proposé au Conseil Municipal de lui octroyer une gratification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder à la stagiaire une gratification d'un montant de 250 euros et autorise Monsieur le Maire à mandater la dépense qui sera inscrite au Budget 2017 en section de fonctionnement.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Pierre THEBAULT présente au Conseil le rapport annuel 2016 du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine concernant le Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

Suite aux rencontres organisées avec les jeunes qui participent à la commission enfance-jeunesse, Monsieur le Maire fait part du projet global d'aménagement de l'aire de jeux envisagé à la salle des fêtes. Des demandes de devis sont en cours auprès de plusieurs fournisseurs afin de connaître le coût estimatif global de l'aménagement et ainsi pouvoir prévoir la planification de ce projet.

La question des effectifs pour la rentrée scolaire est posée. Bien que la Commune soit classée en zones de revitalisation rurale (ZRR) au 1^{er} juillet 2017, l'inscription des enfants nés en 2015 reste à ce jour en suspens. Une rencontre avec les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine est programmée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Emargements des membres du Conseil Municipal	
MORIN Christophe, Maire	
SONG Sylvie, 1 ^{ère} adjointe absente excusée	FILLON Dominique, 2 ^{ème} adjoint
THEBAULT Jean-Pierre, 3 ^{ème} adjoint	BIRAUD Annie
RONDARD Jean-Michel absent excusé	HOUSIER Christian
BONNEAU Marie-France absente excusée	SABOURIN Annick
COUTANT Alain	THEZARD Jean-Claude
TISSERAND Sonia absente excusée	LEMAY Christelle absente excusée
PIGNON Fabrice absent excusé	PATEDOYE Sophie